
Optique et photonique — Traitements optiques —

Partie 6: Exigences minimales pour revêtements réfléchissants

iTeh Standards
Optics and photonics — Optical coatings —
Part 6: Minimum requirements for reflecting coatings
(<https://standards.iteh.ai>)
Document Preview

[ISO 9211-6:2018](#)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/9d7b5232-49fa-452b-9859-900f7779842d/iso-9211-6-2018>



Numéro de référence
ISO 9211-6:2018(F)

© ISO 2018

iTeh Standards
(<https://standards.iteh.ai>)
Document Preview

[ISO 9211-6:2018](#)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/9d7b5232-49fa-452b-9859-900f7779842d/iso-9211-6-2018>



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2018

Tous droits réservés. Sauf prescription différente ou nécessité dans le contexte de sa mise en œuvre, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, ou la diffusion sur l'internet ou sur un intranet, sans autorisation écrite préalable. Une autorisation peut être demandée à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 401 • Ch. de Blandonnet 8
CH-1214 Vernier, Genève
Tél.: +41 22 749 01 11
Fax: +41 22 749 09 47
E-mail: copyright@iso.org
Web: www.iso.org

Publié en Suisse

Sommaire

Page

Avant-propos	iv
1 Domaine d'application	1
2 Références normatives	1
3 Termes et définitions	1
4 Désignation	2
5 Indication sur les dessins	2
6 Matériaux et dispositions	2
7 Exigences minimales	3
8 Courbes de réflectance caractéristique	5

iTeh Standards

(<https://standards.iteh.ai>)

Document Preview

[ISO 9211-6:2018](#)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/9d7b5232-49fa-452b-9859-900f7779842d/iso-9211-6-2018>

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir www.iso.org/directives).

L'attention est attirée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence. Les détails concernant les références aux droits de propriété intellectuelle ou autres droits analogues identifiés lors de l'élaboration du document sont indiqués dans l'Introduction et/ou dans la liste des déclarations de brevets reçues par l'ISO (voir www.iso.org/brevets).

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

Pour une explication de la nature volontaire des normes, la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir le lien suivant: www.iso.org/iso/fr/avant-propos.html.

Le présent document a été élaboré par le comité technique ISO/TC 172, *Optique et photonique*, sous-comité SC 3, *Matériaux et composants optiques*.
ISO/TC 172/SC 3 N° 1639
9d7b5232-49fa-452b-9859-900f7779842d/iso-9211-6-2018

Une liste de toutes les parties de la série ISO 9211 trouve sur le site Web de l'ISO.

Il convient que l'utilisateur adresse tout retour d'information ou toute question concernant le présent document à l'organisme national de normalisation de son pays. Une liste exhaustive desdits organismes se trouve à l'adresse www.iso.org/fr/members.html.

Optique et photonique — Traitements optiques —

Partie 6: Exigences minimales pour revêtements réfléchissants

1 Domaine d'application

Le présent document spécifie les exigences minimales sur les effets optiques et les propriétés mécaniques, chimiques et environnementales de ces revêtements réfléchissants métalliques. Le présent document s'applique aux revêtements réfléchissants métalliques à base d'aluminium ou d'argent pour des applications optiques. Ainsi, l'utilisateur peut s'appuyer sur des données numériques définies alors que le fabricant de films minces a le choix entre les matériaux et la méthode de production.

2 Références normatives

Les documents suivants cités dans le texte constituent, pour tout ou partie de leur contenu, des exigences du présent document. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence s'applique (y compris les éventuels amendements).

ISO 9211-1, *Optique et photonique — Traitements optiques — Partie 1: Vocabulaire*

ISO 9211-4, *Optique et photonique — Traitements optiques — Partie 4: Méthodes d'essai spécifiques*

ISO 10110-7, *Optique et photonique — Indications sur les dessins pour éléments et systèmes optiques — Partie 7: Imperfections de surface*

ISO 10110-8, *Optique et photonique — Indications sur les dessins pour éléments et systèmes optiques — Partie 8: État de surface; rugosité et ondulation*

ISO 10110-9, *Optique et photonique — Indications sur les dessins pour éléments et systèmes optiques — Partie 9: Traitement de surface et revêtement*

ISO 13696, *Optique et instruments d'optique — Méthodes d'essai du rayonnement diffusé par les composants optiques*

3 Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les termes et définitions donnés dans l'ISO 9211-1 ainsi que les suivants s'appliquent.

L'ISO et l'IEC tiennent à jour des bases de données terminologiques destinées à être utilisées en normalisation, consultables aux adresses suivantes:

- ISO Online browsing platform: disponible à l'adresse <https://www.iso.org/obp>
- IEC Electropedia: disponible à l'adresse <http://www.electropedia.org/>

3.1

revêtement anti-réfléchissant

revêtement miroir

revêtement qui présente une réflectance élevée dans une région spectrale définie

3.2

revêtement miroir de surface frontale

revêtement qui réfléchit le rayonnement optique loin du substrat

3.3

revêtement miroir de surface arrière

R

revêtement qui réfléchit le rayonnement optique vers le substrat

3.4

Al

revêtement métallique fait d'aluminium

3.5

Ag

revêtement métallique fait d'argent

3.6

GS

revêtement de protection entre le milieu incident et le *revêtement anti-réfléchissant* (3.1)

3.7

RI

revêtement diélectrique qui augmente la fonction de réflexion

4 Désignation

iTeh Standards

Document Preview

Désignation d'un miroir de surface frontale en aluminium (Al) avec une couche de protection (GS) et les limites de longueur d'onde $\lambda_1 = 400$ nm et $\lambda_2 = 680$ nm:

Revêtement RE ISO 9211-6 – Al – GS – 400 – 680

Les abréviations suivantes doivent être appliquées:

Al Aluminium, revêtement miroir de surface frontale, non protégé

Al – GS Aluminium, revêtement miroir de surface frontale, protégé

Al – RI Aluminium, revêtement miroir de surface frontale, avec réflexion augmentant le revêtement d'interférence

Ag – R Argent, revêtement miroir de surface arrière

5 Indication sur les dessins

Lors de l'application du présent document,  (symbole pour le revêtement optique conformément à l'ISO 10110-9) doit être indiqué sur le dessin conjointement avec la désignation conformément à [l'Article 4](#).

6 Matériaux et dispositions

Les miroirs de face avant et arrière ont des matériaux et des dispositions différentes (voir [Tableau 1](#)).